115e ANNÉE — N° 4104

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple — Un But — Une Foi

SAMEDI 30 MAI 1970

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 30 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE Six Mois	VOIE NORMALE Un an	VOIE AÉRIENNE Six Mois	VOIE AÉRIENNE Un an
Sénégal et autres États de l'ex-A. O. F.	1.700 frs	3.000 frs	2.800 frs	4.200 frs
France ex A. E. F. A. F. N.	1.900 frs	3.200 frs	3.300 frs	5.500 frs
Étranger	2.800 frs	4.000 frs	4.300 frs	8.000 frs

Prix du numéro : Année courante.. 75 frs — Années antérieures. 100 frs
Recommandé : Année courante.. 170 frs — Années antérieures 195 frs
Avion régulier : Année courante.. 195 frs — Années antérieures 220 frs

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 75 francs
Chaque annonce répétée ..... Moitié prix
(Il n'est jamais compté moins de 500 frs pour les annonces)

Compte postal : 45-20 — DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 508

PREMIER MINISTRE

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 508

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 508

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN

Nominations, mutations, etc. concernant le personnel 509

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 509

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 509

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 509

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1970
15 avril ..... Décision ministérielle n° 4388 M.INT.-D.S.N.-AD.-P. arrêtant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'aptitude technique pour l'accession au grade de brigadier des gardiens de la paix 509

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 510

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

1970
8 mars ..... Arrêté interministériel n° 2910 M.D.I.-M.F.A.E. approuvant les virements et transferts de crédits du budget de fonctionnement de l'Institut de technologie alimentaire, exercice 1969-1970 511

1970
25 février ..... Décision ministérielle n° 2800 M.F.-D.D. portant application de la loi n° 61-20 du 10 mars 1961 permettant aux industriels d'obtenir le remboursement total ou partiel des impôts et taxes supportés par les matières premières importées entrant dans la fabrication des produits ouvrés et exportés par la suite 511

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 511

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 512

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 512

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 513

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 513

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 513

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Nominations, mutations, etc., concernant le personnel 513

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

1970
28 février ..... Arrêté ministériel n° 2895 M. P. P. T.-D. T. S. S.-T.M.O. portant nomination des assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants auprès du tribunal du travail de Saint-Louis, pour l'année 1970 513

28 février ..... Arrêté ministériel n° 2903 M. P. P. T.-D. T. S. S.-T.M.O. portant nomination des assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants auprès du tribunal du travail de Diourbel, pour l'année 1970 515

28 avril ..... Arrêté ministériel n° 4798 M. P. P. T.-D. T. S. S.-T.M.O. portant nomination des assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants auprès du tribunal du travail de Ziguinchor, pour l'année 1970 515

29 avril ..... Arrêté ministériel n° 4828 M.P.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. portant nomination des assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Kaolack, pour l'année 1970 516

1970

29 avril ..... Arrêté ministériel n° 4837 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. portant nomination des assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Dakar, pour l'année 1970 518

29 avril ..... Arrêté ministériel n° 4838 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. portant nomination des assesseurs employeurs et travailleurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Thiès, pour l'année 1970 520

2 avril ..... Arrêté ministériel n° 4213 M.F.P.T.-D.F.P.-2 B. fixant la liste des candidats déclarés admis aux concours direct, professionnel et emplois réservés des 15, 16, 17 et 18 décembre 1969 pour le recrutement des commis d'administration 521

24 avril ..... Arrêté ministériel n° 4607 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. portant admission au concours direct d'accès au corps des maîtres d'enseignement technique pratique 521

24 avril ..... Arrêté ministériel n° 4608 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. portant admission au concours direct d'accès au corps des maîtresses d'enseignement ménager et social 522

24 avril ..... Arrêté ministériel n° 4609 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. portant admission au concours direct d'accès au corps des maîtresses d'économie familiale rurale 522

24 avril ..... Arrêté ministériel n° 4610 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. portant admission au concours direct d'accès au corps des instructeurs d'enseignement technique rural 522

2 avril ..... Décision ministérielle n° 4215 M.F.P.T.-D.F.P.-2B. portant additif à la décision n° 4074 du 21 mars 1970 portant désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves des concours direct et professionnel d'accès dans le corps des vérificateurs du contrôle économique 522

2 avril ..... Décision ministérielle n° 4216 M.F.P.T.-D.F.P.-2B. portant additif à la décision n° 4073 du 21 mars 1970 portant désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves des concours direct et professionnel des secrétaires des greffes et parquets 522

PARTIE NON OFFICIELLE

Résultats du tirage de la quarantième tranche de la loterie nationale 523

Conservation de la propriété et des droits fonciers (Bureau de Dakar). — Avis de bornage 524

Annonces 524

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté présidentiel n° 4011 P.R. en date du 17 mars 1970 :

Article unique. — M. Sidi Lamine Fall est nommé chargé de mission au Cabinet du Président de la République.

Par arrêté présidentiel n° 4012 P.R.-S.G.-BL. en date du 17 mars 1970 :

Article unique. — M. Henry Jean-Baptiste, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, est nommé, à compter du 27 janvier 1970, conseiller financier au Cabinet du Président de la République.

PREMIER MINISTRE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4055 P.R.-S.G.G.-ADI en date du 20 mars 1970 :

Article premier. — M. Amadou Diouf, secrétaire d'administration principal, Mle de solde 10190-, est nommé chargé de mission au Secrétariat général du Gouvernement.

Art. 2. — Le Secrétaire général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 4102 P.M. en date du 24 mars 1970 :

Article unique. — M. Bouna Kane, ancien ambassadeur du Sénégal au Nigéria, est nommé chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Par décision n° 4103 P.M.-S.G.G. en date du 24 mars 1970 :

Article premier. — Mlle Marianne Sarr, Mle de solde 18087-H, est nommée secrétaire particulière du Secrétaire général du Gouvernement, à compter du 1er mars 1970.

Art. 2. — Mlle Sarr bénéficiera de l'indemnité de sujétions particulières et de travaux supplémentaires.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté interministériel n° 2032 P.R.-M.F.A.-M.I. en date du 28 février 1970 :

Article premier. — Il est mis fin, à compter du 1er mars 1970, à la position « hors cadre » à la disposition du Ministre de l'Intérieur du lieutenant Mamadou Niang, de l'Armée nationale, précédemment en service au groupement mobile d'intervention à Thiès.

Art. 2. — Cet officier sera conservé en solde et accessoires par le Ministère de l'Intérieur jusqu'au 30 juin 1970.

Par arrêté interministériel n° 4508 M.F.A.-S.G.-4 en date du 22 avril 1970 :

Article premier. — Le lieutenant Gabriel Kabou, officier de gendarmerie, est placé à compter du 1er mai 1970 dans la position « hors cadre » à la disposition du Premier Ministre, pour servir comme troisième adjoint au Gouverneur de Région de la Casamance.

Art. 2. — A compter du 1er juillet 1970, cet officier sera pris en charge, au point de vue solde et indemnités, par le Secrétariat général du Gouvernement, selon le régime applicable aux officiers de gendarmerie.

Art. 3. — Le Général, Haut Commandant de la Gendarmerie et le Secrétaire général du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Arrêté n° 4144 S.E.P.-CAB-1 en date du 26 mars 1970 :

Article premier. — Sont nommés au Cabinet du Secrétaire d'Etat au Plan :

MM. Ibrahima Gaye, Mle de solde 40776-J, administrateur civil, *directeur de Cabinet;*
Majib Diaraffe N'Daw, Mle de solde 48581-F, économiste, *conseiller technique;*
Robert Fontecave, Mle de solde 053615-L, administrateur civil, *conseiller technique.*

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er mars 1970.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4374 S.E.J.S.-CAB en date du 14 avril 1970 :

Article premier. — Sont nommés au Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports :

MM. Oumar Marone, psychopédagogue diplômé de l'université, *directeur de Cabinet;*
Malick N'Diaye, licencié ès sciences économiques, agent d'administration, *conseiller technique.*

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 mars 1970 :

Par arrêté ministériel n° 4408 S.E.J.S.-CAB en date du 17 avril 1970 :

Article premier. — Est nommée secrétaire particulière du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, Mlle Rose Marie N'Diaye, sténodactylographe, Mle de solde 55084-D.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 mars 1970.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté interministériel n° 4021 M.A.E.-M.F. en date du 18 mars 1970 :

Article premier. — M. Amadou Madaga Seck, commis d'administration principal, Mle de solde 10657, indice 960, précédemment en service à l'apurement, est nommé agent percepteur à l'Ambassade du Sénégal à Moscou, en remplacement de M. Kader Sène, rappelé à l'administration centrale.

Art. 2. — M. Amadou Madaga Seck justifiera dans les meilleurs délais possibles de la prestation de serment prévue par la loi.

Il constituera les garanties de sa gestion conformément aux dispositions réglementaires concernant les comptables publics.

Art. 3. — L'Ambassadeur du Sénégal à Moscou et le directeur de la comptabilité publique et du trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté interministériel n° 4031 M.A.E.-M.F. en date du 18 mars 1970 :

Article premier. — M. Amadou Bator Samb, secrétaire de chancellerie stagiaire, Mle de solde 19703-B, précédemment en service à la direction des Affaires politiques, culturelles et sociales, est nommé agent percepteur à l'Ambassade du Sénégal à Lagos.

Art. 2. — M. Samb justifiera dans les meilleurs délais possibles de la prestation de serment prévue par la loi.

Il constituera les garanties de sa gestion conformément aux dispositions réglementaires concernant les comptables publics.

Art. 3. — L'Ambassadeur du Sénégal à Lagos et le directeur de la comptabilité publique et du trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4191 M.A.E.-S.E.-A.E.-CAB en date du 1er avril 1970 :

Article unique. — Sont nommés membres du Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à compter du 1er avril 1970 :

MM. Saloum Kandé, secrétaire des Affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, Mle de solde 48888-D, *directeur de Cabinet;*
Pierre Ly, commis d'administration principal de classe exceptionnelle, Mle de solde 10484-A, *chef de Cabinet.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4246 M.J.-CAB en date du 6 avril 1970 :

Article unique. — Sont nommés au Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé des relations avec les Assemblées :

MM. Alioune Diop, en qualité de *chef de Cabinet;*
El Hadj Maguette Dieng, en qualité *d'attaché de Cabinet,*
Michel Masson, en qualité de *conseiller technique.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DÉCISION MINISTÉRIELLE n° 4388 M.INT.-D.S.N.-AD.-P. *en date du 15 avril 1970 arrêtant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'aptitude technique pour l'accession au grade de brigadier des gardiens de la paix.*

Article unique. — Les gardiens de la paix de 1re classe, 3e échelon dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont déclarés admis à l'examen professionnel d'aptitude technique pour l'accession au grade de brigadier des gardiens de la paix :

1. Babacar Diève, Mle 360, Mle de solde 27410-H, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
2. Souleymane Diallo, Mle 316, Mle de solde 27371-H, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
3. Mamadou N'Doye, Mle 864, Mle de solde 27839-I, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
4. Richard Badji, Mle 77, Mle de solde 27217-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
5. Oumar Thindy Niane, Mle 888, Mle de solde 27868-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
6. Amady Faye, Mle 513, Mle de solde 27550-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;

7. N'Diogou Bâ, Mle 63, Mle de solde 27200-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
8. Baïdy Anne, Mle 26, Mle de solde 27174-G, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
9. Sidy Lamine Sankaré, Mle 980, Mle de solde 28586-C, commissariat central, Kaolack;
10. Oumar Diop, Mle 420, Mle de solde 27473-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
11. Malick N'Diaye, Mle 826, Mle de solde 27794-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
12. Saliou Sow, Mle 1077, Mle de solde 27986-B, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
Sikhé Sadya Dièye, Mle 367, Mle de solde 27420-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
14. Mamadou Moustapha Diop, Mle 392, Mle de solde 27437-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
15. Isahy Diémé, Mle 348, Mle de solde 28205-A, commissariat urbain, Ziguinchor;
16. Mamadou Soumaré, Mle 1055, Mle de solde 28100-E, commissariat central, Kaolack;
Karamoko Touré, Mle 1254, Mle de solde 28069-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
18. Demba Sy, Mle 1097, Mle de solde 28005-A, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
Samba Goudio Hanne, Mle 603, Mle de solde 27617-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
20. Samba Ibra Aly Sy, Mle 1102, Mle de solde 28009-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
21. Alia Gaye, Mle 532, Mle de solde 27566-Z, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
22. Sory Barry, Mle 99, Mle de solde 27228-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
23. Diallo Hamady Mamadou, Mle 710, Mle de solde 27678-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
24. Arfang Senghor, Mle 1023, Mle de solde 28611-Z, commissariat central, Kaolack;
25. Mamadou Sakho, Mle 922, Mle de solde 27886-A, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
26. Alassane Abou Sow, Mle 1060, Mle de solde 28628-F, commissariat urbain, Louga;
27. Mamadou Moussa Bâ, Mle 55, Mle de solde 28129-B, commissariat central, Kaolack;
28. Ghatto Sanoko, Mle 983, Mle de solde 28094-K, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
29. Amidou Hanne, Mle 600, Mle de solde 28397-E, commissariat central, Thiès;
30. Aïssata Silly Camara, Mle 1124, Mle de solde 28026-B, secteur F., Kolda;
31. Ibra Bocar Sarr, Mle 990, Mle de solde 28099-F, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
32. Arfang Diatta, Mle 331, Mle de solde 27379-Z, sûreté de la Région du Cap-Vert, Dakar;
33. Mamadou Boubou Bâ, Mle 57, Mle de solde 28132-F, A.R. généraux, à Matam;
Mamadou Koussan Diallo, Mle 300, Mle de solde 27363-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
35. N'Diouga Sow, Mle 1071, Mle de solde 27995-Z, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
36. Fafamba Kondé, Mle 1519, Mle de solde 28429-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
37. Gougna M'Bengue, Mle 747, Mle de solde 27714-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
38. Amadou Diouf, Mle 440, Mle de solde 27482-G, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
39. Moussa Diouf, Mle 450, Mle de solde 27499-A, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Macoumba Diabaye, Mle 226, Mle de solde 27317-D, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Ousmane Moussa Diack, Mle 767, Mle de solde 28544-A, commissariat central, à Saint-Louis;
Samba Seydou Tall, Mle 1132, Mle de solde 28033-F, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
43. Bocar Samba Bâ, Mle 37, Mle de solde 27187-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
44. Moussa Gaye, Mle 546, Mle de solde 27575-B, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
45. Adama Samba M'Baye, Mle 736, Mle de solde 27696-B, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Mamadou Ibra Niang, Mle 882, Mle de solde 28539-E, commissariat central, à Thiès;
47. Ousmane Tapsir Sy, Mle 1111, Mle de solde 28649-E, commissariat central, à Thiès;
48. Mama Traoré, Mle 613, Mle de solde 28750-D, commissariat urbain, à Diourbel;
49. Simby Diouf, Mle 454, Mle de solde 28969, commissariat urbain, à Tambacounda;
50. Mamadou Idrissa Sow, Mle 1069, Mle de solde 28101-D, commissariat urbain, à Tambacounda;
Abdourahmane Dia, Mle 216, Mle de solde 27305-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
52. Kama Niakar, Mle 874, Mle de solde 28525-B, commissariat urbain, à Tivaouane;
53. Ibrahima Fall, Mle 490, Mle de solde 27529-G, commissariat central, à Saint-Louis;
Dobaly Sano, Mle 981, Mle de solde 28095-J, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
55. Abou Bâ, Mle 22, Mle de solde 27177-D, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
56. Oumar Médoune Diop, Mle 428, Mle de solde 28304-A, commissariat central, à Thiès;
Babacar N'Diaye, Mle 805, Mle de solde 27759-F, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
58. Malick Diop, Mle 417, Mle de solde 27464-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
59. Samba Yacine Diallo, Mle 314, Mle de solde 27369-A, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
60. Mamadou Amadou Diop, Mle 420, Mle de solde 27466-A, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Cheikh Momar Samb, Mle 1012, Mle de solde 28570-H, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
62. Demba Koudy, Mle 197, Mle de solde 27299-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
63. Bakou Danfakha, Mle 41, Mle de solde 28726-E, commissariat urbain, à Tambacounda;
63. Mamadou Gnakary, Mle 549, Mle de solde 27578-A, commissariat urbain, à Ziguinchor;
65. Samba Oumar Fall, Mle 502, Mle de solde 28352-F, commissariat urbain, à Ziguinchor;
66. Amadou Diop, Mle 388, Mle de solde 27435-A, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
67. Mamadou Diawara, Mle 144, Mle de solde 42455-A, commissariat central, à Thiès;
68. Samba Bocar Gaye, Mle 115, Mle de solde 27239-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Bilal Ould Samba Fall, Mle 482, Mle de solde 28334-B, commissariat central, à Thiès;
Seydou Sylla, Mle 1123, Mle de solde 28025-C, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
71. Djibril Sarr, Mle 989, Mle de solde 27934-E, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Salif Dia, Mle 216, Mle de solde 28690-I, commissariat central, à Saint-Louis;
73. N'Date Sylla, Mle 1122, Mle de solde 28024-D, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar;
Léon Komony, Mle 626, Mle de solde 27629-H, sûreté de la Réigon du Cap-Vert, à Dakar;
Saliou Dieng, Mle 358, Mle de solde 27405-D, secteur frontier, à Rosso;
76. Younoussa Coly, Mle 169, Mle de solde 27283-H, commissariat urbain, à Ziguinchor;
Diadji Morkhoudia Fall, Mle 486, Mle de solde 27526-D, sûreté de la Région du Cap-Vert, à Dakar.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4038 M. INT-CAB. en date du 19 mars 1970 :

Article premier. — Sont nommés au Cabinet du Ministre de l'Intérieur :

MM. Ibrahima Diop, secrétaire d'administration, *chef de Cabinet;*

François Zuccarelli, commissaire principal, *conseiller technique;*

El Hadj Mame Youssouph Diop, commis d'administration, *attaché de Cabinet.*

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 mars 1970.

Par arrêté ministériel n° 4289 M-INT..CAB.-CT.1 en date du 8 avril 1970 :

Article premier. — M. Ibrahima M'Baye, administrateur civil, Mle de solde 10053-A, précédemment conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, est nommé conseiller technique au Ministère de l'Intérieur.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 février 1970.

Par arrêté ministériel n° 4309 M.INT.-CAB.-CT. 1 en date du 10 avril 1970 :

Article premier. — M. El Hadji Diouf, Mle de solde 033235-D, directeur de la Sûreté nationale, est nommé, par intérim, directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er avril 1970.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL n° 2910 M.F.A.E.-M.D.I. *en date du 3 mars 1970 approuvant les virements et transferts de crédits du budget de fonctionnement de l'Institut de technologie alimentaire, exercice 1969-1970.*

Article premier. — Sont approuvés les virements et transferts de crédits de la section fonctionnement du budget de l'Institut de technologie alimentaire, exercice 1969-1970.

Numéros des comptes modifiés	Libellé	Prévisions			
		Antérieures	Augmentations	Diminutions	Nouvelles
662	Fournitures de bureau	400.000	300.000	»	700.000
6340	Eaux et électricité	700.000	400.000	»	1.100.000
640	Transport de personnel	672.000	»	600.000	72.000
661	Réception	200.000	»	100.000	100.000
	Total	1.972.000	700.000	700.000	1.972.000

Art. 2. — Le directeur de l'Institut de technologie alimentaire, l'agent comptable central et l'agent comptable particulier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DÉCISION MINISTÉRIELLE n° 2800 M. F.-D. D. *en date du 28 février 1970 portant application de la loi n° 61-20 du 10 mars 1961.*

Article unique. — Les taux de la ristourne forfaitaire accordée à la Société Sénégalaise de l'Amiante-Ciment (S.E.N.A.C.) à l'occasion de ses exportations de matériaux amiante-ciment et menuiserite fixés par décision n° 2939 du 4 mars 1969 sont reconduits pour une nouvelle période d'un an à compter du 5 mars 1970.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 2914 M.F.-CAB PER en date du 3 mars 1970 :

Article premier. — M. Abdel Kader Fall, inspecteur de 1re classe du Trésor, Mle de solde 10195-B, est nommé préposé du trésor à la paierie de Rufisque, à compter du 1er avril 1970, en remplacement de M. El Hadj Malick Fall, appelé à d'autres fonctions.

M. Abdel Kader Fall aura droit aux indemnités de responsabilité et de gestion attachées à ce poste.

Art. 2. — M. Fall justifiera, avant son entrée en fonction, de la prestation de serment prévue par la loi.

Le montant du cautionnement auquel il est astreint est fixé à la somme de trois cent mille francs.

Art. 3. — Le trésorier général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 4028 M.F.A.E.-CAB en date du 18 mars 1970 :

Article unique. — Sont nommés conseillers techniques au Ministère des Finances et des Affaires économiques :

MM. Abdourahmane Dia, inspecteur principal des douanes;
Pierre Denis, inspecteur principal des impôts;
Gabriel Nicolaï, chef de division de la France d'Outre-Mer;
Henri Solère, attaché principal d'administration centrale.

Par arrêté ministériel n° 4042 M.F.A.E.-CAB en date du 19 mars 1970 :

Article unique. — Sont nommés au Cabinet du Ministre des Finances et des Affaires économiques :

MM. N'Diaga Fall, secrétaire d'administration, *chef de Cabinet;*
Amédée Daquo, administrateur en chef de classe exceptionnelle de la F.O.M., *conseiller technique;*
Demba Soumaré, administrateur civil, *conseiller technique;*
Benoît Dioh, instituteur, *attaché de Cabinet.*

Par arrêté ministériel n° 4787 M.F.A.E.-D.C.P.-T. en date du 27 avril 1970 :

Article premier. — M. Moussa Dieng, ingénieur hydraugéologue, est nommé gérant de la caisse d'avances de la direction de l'énergie et de l'hydraulique.

Art. 2. — M. Moussa Dieng percevra l'indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté général n° 2975 S.ET. du 11 juin 1949 modifié par l'arrêté n° 538 S.ET. du 1er février 1950.

Par arrêté ministériel n° 4818 M.F.A.E.-D.E.C.E. en date du 29 avril 1970 :

Article premier. — M. Amadou Souleymane Cissé, gestionnaire comptable, est nommé gérant de la caisse d'avances de la direction de la statistique (enquête démographique).

Art. 2. — M. Amadou Souleymane Cissé percevra l'indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté général n° 2975 S.ET. du 11 juin 1949 modifié par l'arrêté n° 538 S.ET. du 1er février 1950.

Par décision ministérielle n° 4207 M.F.A.E.-D.C.P.-T. en date du 1er avril 1970 :

Article unique. — M. Moustapha Touré, inspecteur principal du trésor, est nommé gérant de la caisse d'avances de la perception de Dakar-Source.

Par décision ministérielle n° 4234 M.F.-C.A.B.-P.E.R. en date du 2 avril 1970 :

Article premier. — M. Amar Moussé Diop, sténodactylographe décisionnaire, Mle de solde 53616-M, en service à la perception de Foundiougne (361-3750-3), est affecté à la trésorerie générale, à Dakar (361-3700).

Art 2. — Il sera délivré à l'intéressé, ainsi qu'aux membres de sa famille régulièrement à charge, les réquisitions et feuilles de route nécessaires à leur transport.

Art. 3. — La dépense correspondante sera payée par le service comptable central sur les crédits du chapitre 602, article 9550 du budget général, gestion 1969-1970.

Art. 4. — La présente décision aura effet à compter de la date de mise en route de l'intéressé sur son nouveau poste.

Par décision ministérielle n° 4424 M.F.A.E.-D.C.P.-T. en date du 18 avril 1970 :

Article premier. — M. Sidy Dieng, intendant, est nommé gérant de la caisse intermédiaire de recettes du lycée Ameth Fall de Saint-Louis, en remplacement de M. Abdoulaye Seck.

Art. 2. — M. Sidy Dieng percevra l'indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté général n° 2975 SET du 11 juin 1949, modifié par l'arrêté n° 538 SET du 1er février 1950.

Par décision ministérielle n° 4425 M.F.A.E.-D.C.P.-T. en date du 18 avril 1970 :

Article premier. — M. Sidy Dieng, intendant, est nommé gérant de la caisse d'avances du lycée Ameth-Fall de Saint-Louis, en remplacement de M. Abdoulaye Seck.

Art. 2. — M. Sidy Dieng percevra l'indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté général n° 2975 SET du 11 juin 1949, modifié par l'arrêté n° 538 SET du 1er février 1950.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4139 M.E.N.-D.E.S. en date du 26 mars 1970 :

Article unique. — M. Joseph Issa Sayegh, nommé maître-assistant stagiaire de droit privé à la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Dakar, à compter du 1er décembre 1969, sera rémunéré sur la maîtrise de conférences de droit privé, vacante.

Par arrêté ministériel n° 4363 M.E.N.-S 2 en date du 13 avril 1970 :

Article premier. — Les heures de suppléance suivantes sont accordées pour l'année universitaire 1968-1969 aux professeurs ci-dessous désignés en remplacement de Mme Bourgoin, professeur de sciences physiques en congé de maternité.

Du 14 avril 1969 au 28 juin 1969

M. André Ricatti, professeur certifié, Mle de solde 54644-G, 99 heures.

Du 3 mai 1969 au 28 juin 1969

M. Serigne Diagne, professeur certifié, Mle de solde 44375-A, 41 heures.

Art. 2. — Le montant de la dépense, qui s'élève à la somme de 178.780 francs, sera imputable au budget général, chapitre 501, article 7080, exercice 1969-1970.

Art. 3. — La directrice du lycée John-F.-Kennedy est chargée de l'exécution de la présente décision.

Par arrêté ministériel n° 4653 M.E.N.-D.E.S. en date du 25 avril 1970 :

Article unique. — M. Xavier Mattei est nommé chargé d'enseignement à la faculté des sciences de l'Université de Dakar, à compter du 1er mars 1970, et au plus tard, sauf reconduction expresse, jusqu'à la fin de l'année universitaire 1969-1970 (rémunéré sur la chaire de zoologie précédemment occupée par M. Boisson, décédé).

Par arrêté ministériel n° 4655 M.E.N.-D.E.S. en date du 25 avril 1970 :

Article unique. — M. Ibrahima Seck est nommé chargé d'enseignement à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Dakar, à compter du 1er mars 1970, et au plus tard, sauf reconduction expresse, jusqu'à la fin de l'année universitaire 1969-1970 (rémunéré sur la chaire de biochimie médicale précédemment occupée par M. Masseyeff).

Par décision ministérielle n° 2775 M.E.N.-SAGE-BAF-P 2 en date du 28 février 1970 :

Article premier. — Le docteur Ismaïla Sy est désigné pour assurer la visite médicale des élèves du lycée Djignabo à Ziguinchor.

Art. 2. — Le docteur Ismaïla Sy percevra sur présentation de certificat de visite fait, une indemnité mensuelle forfaitaire de 10.000 francs à compter du 24 octobre 1969.

Art. 3. — Cette indemnité n'est pas due pendant les vacances scolaires.

Art. 4. — La dépense est imputable sur le chapitre 501, article 7320.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4547 M.D.R. en date du 23 avril 1970 :

Article unique. — Sont nommés au Cabinet du Ministre du Développement rural, à compter du 1er mars 1970 :

MM. Abdourahmane Dia, inspecteur principal du trésor, *directeur de Cabinet;*
Mouhamadoul Bachirou Cissé, agent d'administration, *chef de Cabinet;*
Amadou Wane, commis expéditionnaire principal des chemins de fer, *attaché de Cabinet;*
Babacar Fal, agent d'administration assimilé à un secrétaire d'administration principal de classe exceptionnelle, *conseiller technique;*
Paul-André Joly, ingénieur en chef de classe exceptionnelle d'agriculture d'Outre-Mer, *conseiller technique.*

Par arrêté ministériel n° 4836 M. D. R.-CAB. en date du 29 avril 1970 :

Article premier. — M. Babacar Fal, précédemment conseiller technique est nommé directeur de Cabinet par intérim du Ministre du Développement rural en remplacement de M. Abdourahmane Dia, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er avril 1970.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4084 M.D.I.-C.A.B. en date du 23 mars 1970 :

Article unique. — Mme Zodi, née Huguette Sané, est nommée secrétaire particulière du Ministre du Développement industriel, à compter du 1er mars 1970.

Par arrêté ministériel n° 4098 M.D.I.-CAB en date du 24 mars 1970 :

Article unique. — Sont nommés membres du Cabinet du Ministre du Développement industriel, à compter du 1er mars 1970 :

MM. Michel Dembelé, administrateur civil principal, Mle de solde 10010-Z, *directeur de Cabinet;*
Magatte Birama Sarr, secrétaire d'administration principal, Mle de solde 10281-D, *chef de Cabinet;*
Doudou Mané, Mle de solde 37953-C, *attaché de Cabinet;*
Louis Ledoux, administrateur en chef de la France d'Outre-Mer, Mle de solde 37954-D, AT., *conseiller technique.*

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4114 M.C. en date du 24 mars 1970 :

Article premier. — Sont nommés au Cabinet du Ministre de la Coopération :

MM. Mamadou Massamba Niang, administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, *directeur de Cabinet;*
Lamine Badji, instituteur adjoint de 3e échelon, *chef de Cabinet;*
Georges Lopes Da Silva, instituteur de 2e classe, 3e échelon, *attaché de Cabinet;*
Gaston Maire, conseiller administratif hors classe des services universitaires, *conseiller technique;*
Jean Baptiste Fralon, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'Outre-Mer, *conseiller technique.*

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er mars 1970.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 4096 M.E.T.P.F. en date du 24 mars 1970 :

Article premier. — Sont nommés au Cabinet du Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle :

MM. El Hadj Malick Fall, inspecteur principal du trésor, *directeur de Cabinet;*
Babacar N'Doye, instituteur de 1re classe, *chef de Cabinet;*
Ibrahima Guèye, employé municipal, *attaché de Cabinet;*
Moustapha Guèye, administrateur civil, *conseiller technique;*
Lamine Bâ, professeur certifié, *conseiller technique.*

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mars 1970.

Par arrêté ministériel n° 4146 M.E.T.F.P.-D.A.G. en date du 26 mars 1970 :

Article premier. — M. Moustapha Guèye, administrateur civil, conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'administration générale, en remplacement de M. Maire, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. Moustapha Guèye cumulera ces fonctions avec celles de conseiller technique.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC. concernant le personnel

Par arrêté ministériel n° 2973 M.S.P.A.S.-D.S.P.-E. en date du 28 février 1970 :

Article premier. — Un congé d'un mois à solde entière de présence est accordé à Mme Ly, née Aïssatou Aw, faisant fonction d'interne en pharmacie des hôpitaux de Dakar, Mle de de solde 54139-H, en service à l'hôpital A. Le Dantec, au titre de l'année universitaire 1968-1969.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet sur la diligence du directeur de l'hôpital A. Le Dantec.

Par arrêté ministériel n° 3247 M.S.P.A.S.-D.C.P.-E. en date du 11 mars 1970 :

Article premier. — Sont nommés en qualité d'internes en médecine des hôpitaux de Dakar, les externes des hôpitaux dont les noms suivent, reçus par ordre de mérite au concours pour le recrutement d'internes, session du 9 au 18 décembre 1969 :

1. Ibrahima Pierre N'Diaye, Mle de solde 8969-N;
2. Sémou Diouf, Mle de solde 8967-F;
3. Lamine Diakhaté, Mle de solde 47094-H;
4. Abibou Samb, Mle de solde 48971-A.

Art. 2. — Les intéressés percevront l'indemnité mensuelle prévue par les textes en vigueur à compter de leur date de prise de service.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS *portant nomination d'assesseurs auprès des tribunaux du travail.*

Par arrêté ministériel n° 2895 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. en date du 28 février 1970 :

Article premier — Sont nommés assesseurs employeurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Saint-Louis, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les groupements patronaux les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Saint-Louis, ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Madiop Birane N'Diaye, commis d'administration, 3e échelon, en service à la subdivision des T. P. Bâtiments, téléphone n° 714-31;
Moustapha Diack, commis d'administration à la Région du Fleuve, téléphone n° 710-14.

Suppléants :

M. El Hadji Amadou Lamine Diallo, commis d'administration principal à la Région du Fleuve, téléphone n° 710-14;

Mme Virginie Barbier, née Carrère, commis d'administration de classe exceptionnelle, en service à la Région du Fleuve, téléphone n° 710-20.

2e SECTION

Agriculture

Titulaires :

MM. Jacques Juif, S. A. E. D., téléphone n° 715-33;

Pierre Guerrazi, directeur de l'élevage de Kassak, Dakar-Bango, téléphone n° 710-68.

Suppléants :

MM. Mamadou Charles Gaye, agriculture, route du Nouveau Cimetière, Sor, Saint-Louis;

Cheikh Moulaye Seck, directeur du jardin d'essai, téléphone n° 711-27.

3e SECTION

Commerce

Titulaires :

MM. Gaston Horgues, agent des Etablissements Buhan & Teisseire, téléphone n° 710-42;

R. Zimmermann, agent des Etablissements Deyès & Chaumet, téléphone n° 710-34;

El Hadji Bakary *dit* M'Baye Guèye, vice-président de la Chambre de commerce, téléphone n° 710-88.

Suppléants :

MM. Lucien Nogaro, agent des Etablissements Maurel & Prom, téléphone n° 710-43;

Waly Bathily, commerçant, rue Blaise-Diagne, téléphone n° 715-68;

André Masse, agent des Etablissements Peyrissac-Sénégal, téléphone n° 710-16.

4e SECTION

Professions libérales

Titulaires :

MM. Daniel Auroi, Pharmacie Principale, téléphone n° 710-95;

Amadou Bèye, directeur de l'école privée N'Dar-Toute, téléphone n° 712-52.

Suppléants :

MM. El Hadji Papa Guèye, représentant de la Compagnie d'Assurances « Le Phénix », téléphone n° 715-26;

El Hadji Moctar N'Diaye, *dit* Justin, directeur de l'école privée Jules Ferry, N'Dioloffène, Saint-Louis.

5e SECTION

Bâtiments et travaux publics

Titulaires :

MM. Seydou Sar, gérant ORGATEC, téléphone n° 711-81;

Alphonse Kuhn, entrepreneur de peinture, téléphone n° 712-84;

Mamadou Sall, entrepreneur, rue de Paris, Sor, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Abdoulaye Diallo, agent des Etablissements Verger & Delporte, téléphone n° 710-51;

El Hadji Mamadou Faye Dahira (Entreprise Sénégalaise), avenue du Général de Gaulle, téléphone n° 713-92;

Madické Dieng, artisan-menuisier ébéniste, rue Neuville, Saint-Louis.

6e SECTION

Industries diverses et transports

Titulaires :

MM. El Hadji Ousseynou Niang, imprimeur, rue Adamson, Saint-Louis;

Pierre Maillard, fondé de pouvoirs des Messageries du Sénégal, téléphone n° 710-33;

Ibrahima Sow, gérant de la Sastrouf, immeuble Lacombe, téléphone n° 714-10.

Suppléants :

MM. Gana M'Bow, chef d'agence Air-Afrique, téléphone n° 713-63;

El Hadji Momar Sourang, président de la Chambre de commerce, téléphone n° 710-88;

El Hadji Adama Diop, transporteur, avenue Dodds, téléphone n° 716-02, Saint-Louis.

7e SECTION

Hôtellerie, domestiques

Titulaires :

MM. Serge Darroux, Hôtel « la Résidence », téléphone n° 712-60, Saint-Louis;

Jean Philippe, Hôtel de la Poste, téléphone n° 711-18;

Suppléants :

Le docteur Vigouroux, 5, rue du Général-de-Gaulle, téléphone n° 710-30;

Mme Georgette Pages, secrétaire au lycée Charles-de-Gaulle, téléphone n° 715-86.

8e SECTION

Contentieux et accidents du travail

Titulaires :

MM. Jean Vincent, commerçant, rue Blaise Dumont, téléphone n° 711-75;

El Hadji Souleymane Diop, président du Groupement des Commerçants et Industriels Africains, téléphone n° 714-52

Suppléants :

MM. Mamadou Coly, chef de la subdivision des T. P. Bâtiments, téléphone n° 714-31;

Mouhamadou Guèye, secrétaire général municipal, téléphone n° 710-45, Saint-Louis.

Art. 2. — Sont nommés assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants, au tribunal du travail de Sain-Louis pour l'année 1970, les candidats ci-après, présentés par les syndicats des travailleurs les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Saint-Louis ou, à défaut, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions des articles 205 et 206 de la loi n° 61-34 du 15 juin 1961 instituant le Code du travail.

1re SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Latyr Kassé, contrôle économique, téléphone n° 711-02, Saint-Louis;

Ibrahima Amet Fall, collège Ameth Fall, Saint-Louis;

Demba Guèye, tribunal de première instance, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Demba Sy, délégation de la Fonction publique, Saint-Louis;

Kader N'Diaye, élevage, Saint-Louis;

Amat Niang, P. T. T., Saint-Louis.

2e SECTION

Agriculture

Titulaires :

MM. Seydou Kébé, division topo, Saint-Louis;

Amadou Diop, municipalité, Saint-Louis;

Saliou Bara Diouf, P. T. T., Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Ibnou Diop, municipalité, Saint-Louis;

Amidou Bâ, lycée Peytavin, Saint-Louis;

Amadou N'Doye, T. P. Route, Saint-Louis.

3e SECTION

Commerce

Titulaires :

MM. El Hadji Amadou Moustapha Diop, gare, Saint-Louis;

Abdoulaye N'Diaye, Etablissements Maurel & Prom, Saint-Louis;

Souleymane N'Diaye, Messageries du Sénégal, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Alioune Télémaque Sow, hôpital, Saint-Louis;

Biradiké Fall, contrôle économique, Saint-Louis;

N'Gor Sarr, lycée Faidherbe, Saint-Louis.

4e SECTION

Professions libérales

Titulaires :

MM. El H. Alioune Diouf, étude de Maître Caffié, Saint-Louis;

El Hadji Amadou Lamine Diallo, Région, Saint-Louis;

Moustapha N'Diaye, Bourse du travail, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Alassane N'Diaye, Pharmacie Auroi, Saint-Louis;
Massamba Gaye, T. P.-E. I., Saint-Louis;
Amadou Sophiane Diop, ONCAD, Saint-Louis.

5e SECTION

Bâtiments et travaux publics

Titulaires :

MM. Alioune Badara Diaw, T. P. Bâtiments, Saint-Louis;
A. Clédor Sall, ONCAD, Saint-Louis;
Cheikh Ousseynou M'Baye, T. P. Bâtiments, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Pierre Diouf, hôpital, Saint-Louis;
Moctar Diagne, dispensaire municipal, Saint-Louis;
Amadou Guèye Diop, T. P. Bâtiments, Saint-Louis.

6e SECTION

Industries diverses et transports

Titulaires :

MM. Yankhoba Fall, gare, Saint-Louis;
Fara Sarr, contributions directes, Saint-Louis;
Marie Guèye, gare, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Idrissa Sidibé, topo, Saint-Louis;
Amadou Bara Diop, Assemblée régionale, Saint-Louis;
Babacar Guèye, agriculture, Saint-Louis.

7e SECTION

Hôtellerie, domestiques

Titulaires :

MM. Mamadou Sy, Hôtel de Paris, Saint-Louis;
Alassane Aw, Hôtel de la Résidence, Saint-Louis;
Latyr N'Diaye, Région du Fleuve, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Soubérou Faye, T. P. Bâtiments, Saint-Louis;
Demba Diop, finances, Saint-Louis;
Seydou Diallo, lycée Faidherbe, Saint-Louis.

8e SECTION

Contentieux et accidents du travail

Titulaires :

MM. Massamba Niang, information, Saint-Louis;
Khaly Samb, urbanisme, Saint-Louis;
Aldiouma Sarr, directeur de l'école de N'Dioloffène, Saint-Louis.

Suppléants :

MM. Amadou Alassane Bâ, lycée Charles-de-Gaulle, Saint-Louis;
Magaye Cissé, municipalité, Saint-Louis;
Amadou Niass, T. P.-E. I., Saint-Louis.

Art. 3. — Le chef du service judiciaire, le directeur du travail et de la sécurité sociale et le président du tribunal du travail de Saint-Louis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 2903 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. en date du 28 février 1970 :

Article premier. — Sont nommés assesseurs employeurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Diourbel, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les groupements patronaux les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Diourbel, ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics, agriculture, contentieux et accidents du travail, services domestiques, hôtellerie

Titulaires :

MM. Abdoulaye Diawara Diallo, adjoint au chef d'arrondissement des T.P., à Diourbel;
Boubacar Sidibé, inspection régionale des eaux et forêts, à Diourbel.

Suppléants :

MM. Doudou Diagne, garagiste, à Diourbel;
El Hadj Doudou Dièye, chef d'agence ONCAD, à Diourbel.

2e SECTION

Commerce, banques et assurances, professions libérales, transports, industries diverses, mines, bâtiments et T. P.

Titulaires :

MM. Amadou Bousso, chef d'agent B.N.D.S., à Diourbel;
Jean Forestier, directeur S.E.I.B., à Diourbel.

Suppléants :

MM. Abdel Kader Agne, secrétaire municipal, à Diourbel;
Dame Diop, chef de gare, à Diourbel.

Art. 2. — Sont nommés assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants, au tribunal du travail de Diourbel pour l'année 1970, les candidats ci-après, présentés par les syndicats des travailleurs les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Diourbel ou, à défaut, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions des articles 205 et 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics, agriculture, contentieux et accidents du travail, services domestiques, hôtellerie

Titulaires :

MM. Momar Talla Dieng, SEIB, à Diourbel;
Souleye Kâne, pharmacie du Baol, à Diourbel.

Suppléants :

MM. Papa Fall, service agriculture, à Diourbel;
Moustapha Sow, service de santé, à Diourbel.

2e SECTION

Commerce, banques et assurances, professions libérales, transports, industries diverses, mines, bâtiments et T. P.

Titulaires :

MM. Djibril Kâne, hôpital Henrich-Lübke, à Diourbel;
Mohamed Fadel Diawara, instituteur, école Algor-Dioum, à Diourbel.

Suppléants :

MM. Dib Niang, service de l'élevage, à Diourbel;
Abdoulaye Diagne, trésor, à Diourbel.

Art. 3. — Le chef du service judiciaire, le directeur du travail et de la sécurité sociale et le président du tribunal du travail de Diourbel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 4798 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. en date du 28 avril 1970 :

Article premier. — Sont nommés assesseurs employeurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Ziguinchor, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les groupements patronaux les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Ziguinchor ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Oumar Dramé, adjoint au préfet de Ziguinchor;
Farin Cissokho, chef d'arrondissement des Travaux publics à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Makhfou Diouf, chef d'agence de l'OCAS, à Ziguinchor;
Dañaïba Sall, chef d'agence de l'ONCAD, à Ziguinchor.

2e SECTION

Agriculture

Titulaires :

MM. Omar Khassoum Dia, inspecteur régional de l'agriculture, à Ziguinchor;
Salif Coly, directeur du centre de Guérina, à Bignona.

Suppléants :

MM. El Hadj Amath M'Baye, propriétaire à Santhiaba, à Ziguinchor;
Alassane Cissé, propriétaire à Kandé, à Ziguinchor.

3e SECTION

Bâtiments et Travaux publics

Titulaires :

MM. Jules Piquet, agent de la Compagnie des Eaux, à Ziguinchor;
Roger Lehen, entrepreneur de bâtiments et de travaux publics, à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Ibra Diop, entrepreneur électricien;
Doudou N'Dao, président de coopérative artisanale de construction de bâtiments (C.A.C.B.), à Ziguinchor.

4e SECTION

Industries diverses, transports

Titulaires :

MM. Gillio, société Amerger, Casamance, à Ziguinchor;
Eugène Attendehou, SACICA, à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Casenave, USIMA, à Ziguinchor;
Ousmane Sène, garagiste, quartier Santhiaba, à Ziguinchor.

5e SECTION

Hôtellerie, domestiques

Titulaires :

MM. Jacquot, Hôtel Aubert à Ziguinchor;
Raymond Boyer, économe au C.R.E.T. à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Lucien Rohrig, bar « Escale », à Ziguinchor.
Mariam N'Diaye, bureau des douanes, à Ziguinchor.

6e SECTION

Commerce, banques, professions libérales

Titulaires :

MM. Malick Dia, Société Générale de Banques du Sénégal, à Ziguinchor;
Ousmane N'Dour, Etablissements Maurel & Prom, à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Guy Desprez, B.I.A.O. à Ziguinchor;
Alberdi, Etablissements Peyrissac, à Ziguinchor.

7e SECTION

Contentieux, accidents du travail

Titulaires :

MM. Gabriel Carvalho, médecin privé, à Ziguinchor;
François Garnier, commerçant, rue Javelier, à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Henri Gomis, commerçant, quartier Santhiaba, à Ziguinchor;
Abdou Diagne, commerçant, à Ziguinchor.

Art. 2. — Sont nommés assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants, au tribunal du travail de Ziguinchor pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les syndicats des travailleurs les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Ziguinchor ou, à défaut, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions des articles 205 et 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Chérif Cheikh Aïdara, Région (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Bourama Coly, Santé (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Tidjane Bakhoum, Santé (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Mamadou Camara, Mairie (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

2e SECTION

Agriculture

Titulaires :

MM. Baboucar Sène, S.E.I.C., (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Malamine Massaly, inspecteur de l'agriculture (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Ousseynou Fofana, Santé (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Alphousseyni Bodian, eaux et forêts, (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

3e SECTION

Bâtiments et Travaux publics

Titulaires :

MM. Filidié Goudiaby, travaux publics, (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
François Badji, travaux publics, à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Matar Diéme, O.P.T. (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Malick N'Doye, ONCAD (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

4e SECTION

Industries diverses, Travaux publics

Titulaires :

MM. Baboucar Diatta, SACICA, (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Mamadou Camara, SEIC (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Assane M'Bengue, travaux publics, à Ziguinchor;
Joseph Veira, SEIC (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

5e SECTION

Hôtellerie, domestiques

Titulaires :

MM. Mahmout Kounta, service de l'agriculture (C. N. T. S.), Djibélor;
Baboucar Sarr, lycée Djignabo (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Abdou Coly, consulat de France (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Laurent Badji, s/c de M. François Jaumot, professeur, à Ziguinchor.

6e SECTION

Banques, commerce, professions libérales

Titulaires :

MM. El Hadj Oumar N'Diaye, USIMA, à Ziguinchor;
Djibril Tounkara, prestations familiales, à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Salvador N'Deye, OCAS (C.N.T.S.), à Ziguinchor;
Adama Sakho, BIAO, à Ziguinchor.

7e SECTION

Contentieux, accidents du travail

Titulaires :

MM. Mamadou Badiane, hôpital, à Ziguinchor;
Sana Dramé, OCAS (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

Suppléants :

MM. Issakha Guèye, inspection du travail, à Ziguinchor;
Moustapha Bayo, Etablissements Amerger-Casamance (C.N.T.S.), à Ziguinchor.

Art. 3. — Le chef du service judiciaire, le directeur du travail et de la sécurité sociale et le président du tribunal du travail de Ziguinchor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 4828 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.O. en date du 29 avril 1970 :

Article premier. — Sont nommés assesseurs employeurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Kaolack pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les groupements patronaux les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Kaolack, ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Agriculture, Forêts, Pêches, Chasses

Titulaires :

MM. Mansour Sarr, inspecteur régional de l'agriculture, téléphone 87-093, à Kaolack;

Malick Fall, inspecteur régional des eaux et forêts, téléphone 87-123, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Moustapha Diallo, inspecteur régional des pêches, téléphone 87-300, à Kaolack;

Mame Biram Sène, chef d'agence ONCAD, à Kaolack.

2e SECTION

Industries diverses

Titulaires :

MM. Jean Olivier, directeur général des Salins du Sine-Saloum, B. P. 200, téléphone 87-013, à Kaolack;

Marc Paponaud, chef des services administratifs de la SODEC, B. P. 195, téléphone n° 87-027, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Jean Bivelot, garage N'Diol, B.P. n° 192, à Kaolack;

P. Legros, société Legros & Cie, B. P. 229, à Kaolack.

3e SECTION

Commerce, banques, professions libérales, assurances

Titulaires :

MM. Pierre Faty, directeur d'agence B.I.A.O. de Kaolack;

J. J. Nasser, pharmacie, téléphone n° 87-322, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Fernandez, directeur des Ets Peyrissac-Sénégal, agence de Kaolack;

Del Peso, directeur des Ets Deves & Chaumet, à Kaolack.

4e SECTION

Transports, chalandages, mines

Titulaires :

MM. Jean Guillemot, directeur de l'UTRAM, B.P. n° 228, téléphone n° 87-087, à Kaolack;

Jean Pierre Derrien, société SODEC, B. P. n° 195, téléphone n° 87-027, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Gilbert Boudeau, directeur de la SOCOPAO, téléphone n° 87-025, à Kaolack;

Malick Thioye, société des Salins du Sine-Saloum, B. P. 200, téléphone n° 87-013, à Kaolack.

5e SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Abdou Lamine Touré, inspecteur du contrôle économique, téléphone n° 87-077, à Kaolack;

Elimane Dia, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, B. P. 318, téléphone n° 87-082 à Kaolack.

Suppléants :

MM. Alioune Badara Niang, ingénieur des T.P., téléphone n° 87-012, à Kaolack;

Mme Sarr, née Aminata Sarr, inspectrice adjointe de l'enseignement, téléphone n° 87-110, à Kaolack.

6e SECTION

Hôtellerie, domestiques

Titulaires :

MM. El Hadj Ousmane N'Diaye, restaurateur, quartier Léona, à Kaolack;

Souleymane Niang, gérant de l'hôtel du Tourisme à Kahone, par Kaolack.

Suppléants :

Mme Nafissatou Diop, sage-femme d'Etat, maternité, Kasnack, à Kaolack;

El Hadji Oumar Sy, propriétaire quartier Kasnack, à Kaolack.

7e SECTION

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Herman Montpellier, directeur de la société des Salins du Sine-Saloum, B. P. 200, téléphone n° 87-013, à Kaolack;

Jean Guilemot, directeur de l'UTRAM, B.P. 228, téléphone n° 87-087, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Malick Thioye, société des Salins du Sine-Saloum B.P. 200, téléphone n° 87-013, à Kaoack;

Marc Paponaud, SODEC Lyndiane, B. P. 195, téléphone n° 87-027, à Kaolack.

Art. 2. — Sont nommés assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants auprès du tribunal du travail de Kaolack, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les syndicats des travailleurs les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Kaolack ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Agriculture, forêts, pêches et chasses

Titulaires :

MM. Ibrahima Guèye, inspection régionale de l'élevage, à Kaolack;

Doudou Dieng N'Diobo, ONCAD, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Ibrahima Diao, bourse du Travail C.N.T.S., à Kaolack;

N'Gouye Faye, inspection des eaux et forêts, à Kaolack.

2e SECTION

Industries diverses

Titulaires :

MM. El Hadj Thiéma Coulibaly, Lesieur-Afrique, à Kaolack;

Doudou Sène, garagiste (en face du garage Antoine Khoury), rue Nioro, à Kaolack.

Suppléant :

M. Mamour Lô, Ets Devès & Chaumet, à Kaolack.

3e SECTION

Commerce, banques, professions libérales, assurances

Titulaires :

MM. Momath Sène, Chambre de Commerce du Sine-Saloum, à Kaolack;

Sidy Fall, B.I.A.O., à Kaolack.

Suppléants :

MM. Demba Seydou Diagne, Société Générale de Banques, à Kaolack;

Cheick Gaye, étude de Me Khar N'Doffène Diouf, à Kaolack.

4e SECTION

Transports, chalandages, mines

Titulaires :

MM. N'Diaga Kâne, bourse du travail C.N.T.S., à Kaolack;

Amady Soumaré, Gare routière Kaolack-Dakar, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Badou Albiss, ONCAD, à Kaolack;

Madiagne Diagne, USIMA, à Dakar.

5e SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Momar Gassama, hôpital de Kaolack;

Moustapha N'Diaye, travaux publics, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Malick N'Dao, préfecture de Kaolack;

Abdoulaye Faye, mairie de Kaolack.

6e SECTION

Hôtellerie, domestiques

Titulaires :

MM. Mamadou N'Diaye, bourse du Travail C.N.T.S., à Kaolack;
Dib Dione, Ets. Devès & Chaumet, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Mamadou Sangaré, B.I.A.O., à Kaolack;
Abdou Khadir Fall, pharmacie « Boubakh », à Kaolack.

7e SECTION

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Mamadou Moustapha Fall, bourse du Travail C.N.T.S., à Kaolack;
Mamadou Faye, SODEC Lyndiane, à Kaolack.

Suppléants :

MM. Ely Faye, société des Salins du Sine-Saloum, à Kaolack;
Alassane Kâne, bourse du Travail C.N.T.S., à Kaolack.

Art. 3. — Le chef du service judiciaire, le directeur du travail et de la sécurité sociale et le président du tribunal du travail de Kaolack sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 4837 M.F.P.T.-D.T.S.S.-T.M.Q. en date du 29 avril 1970 :

Article premier. — Sont nommés assesseurs employeurs, titulaires et suppléants auprès du tribunal du travail de Dakar, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les groupements patronaux les plus représentatifs dans le ressort du tribunal de travail de Dakar, ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurté sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Mamadou Moustapha Diakhaté, secrétaire d'administration, direction de la Fonction publique;
Boubacar Camara, Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Suppléants :

MM. Gorgui Diouf, commis d'administration, Ministère de la Fonction publique et du Travail;
Cheikh M'Baye, commis d'administration, Ministère des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports.

2e SECTION

Agriculture

Titulaires :

MM. Massamba Sow, c/o Synjarmar, 7, rue Caillé, B.P. n° 269, téléphone n° 227-56, à Dakar;
Cheikh N'Diaye, 4, rue Niar, Grand-Dakar, à Dakar.

Suppléants :

MM. Henry Charles Gallenca, 7, rue Caillé, B.P. n° 269, téléphone n° 225-56, à Dakar;
Christian Graulle, 7, rue Caillé, B.P. n° 269, téléphone n° 225-56, à Dakar.

3e SECTION

Mines

Titulaires :

MM. Jacques Berault, B.R.G.M., B.P. n° 268, téléphone n° 230-72, à Dakar;
Joël Fournier, Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès, 3, Place de l'Indépendance, téléphone n° 210-83, B.P. n° 241, à Dakar;

Suppléants :

MM. Robert Savignoni, Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba, téléphone n° 343-98, à Dakar;
Alain Martin, B.R.G.M., B.P. n° 268, téléphone n° 230-72, à Dakar.

4e SECTION

Commerce

Titulaires :

MM. Jean Archambaud, SCIMPEX, B. P. n° 806, téléphone n° 261-97;
Robert Chassedieu, S.O.A., B.P. n° 235, téléphone n°s 335-78 et 329-22.

Suppléants :

MM. G. Papillon, Cie Gazière d'Afrique et de Distribution Primagaz, B.P. n° 1835, téléphone n° 337-42, à Dakar;
R. Delcourt, Cauvin-Yvose, B.P. n° 23, téléphone n° 223-65, à Dakar.

5e SECTION

Professions libérales

Titulaires :

Pierre Ach, expert (SORAM), 111 *bis*, rue Carnot, B.P. n° 338, téléphone n° 329-97;
Ismaïla Dia, pharmacie du Centenaire, 77 boulevard du Général-de-Gaulle, téléphone n° 360-73, à Dakar.

Suppléants :

MM. Georges Bonflihs, gestion immeuble, agence Hortela, Place de l'Indépendance, B.P. n° 87, téléphone n° 224-18, à Dakar;
Pierre Courbin, expert, 43, avenue Albert-Sarraut, téléphone n° 226-36, à Dakar.

6e SECTION

Banques et assurances

Titulaires :

MM. Jean-Pierre Cairo, 79, avenue André-Peytavin, B.P. n° 2610, téléphone n° 345-20, à Dakar;
François Nunez, c/o U.S.B., 29 *bis*, boulevard Pinet-Laprade, téléphone n° 263-91, à Dakar.

Suppléants :

MM. Gildas Lequitte, 40, boulevard de la République, B.P. n° 661, téléphone 336-35, à Dakar;
Marcel Fremont, B.I.A.O., Place de l'Indépendance, téléphone n° 239-81, à Dakar.

7e SECTION

Bâtiments et travaux publics

Titulaires :

MM. Robert Brachet, directeur de l'entreprise Brachet, avenue E.H. Malick Sy, B.P. n° 120, téléphone n° 334-32, à Dakar;
Christian Virmaud, directeur de l'entreprise Virmaud, route de Rufisque, km 4,8, B.P. n° 1098, téléphone n° 500-72, à Dakar.

Suppléants :

MM. Maurice Callet, directeur de la Société Etancheité-Isolation, km 3,5, route de Rufisque, B.P. n° 942, téléphone n° 336-04;
Charles Poisson, directeur de la Société des Carreleurs Français, boulevard maritime Nord, B.P. n° 1050, téléphone n° 328-15, à Dakar,

8e SECTION

Industries diverses

Titulaires :

MM. Jean Meuret, directeur général de la SOBOA, route des Brasseries, B.P. n° 290, téléphone n°s 338-09 à 11, à Dakar;
Jean Fauvel, secrétaire général du Syndicat des Fabricants d'Huile, 15, allées Canard, téléphone n° 238-83, à Dakar.

Suppléants :

MM. Yves Gody, directeur de la CAPA, route du service géographique, à Dakar-Hann, B.P. n° 648, téléphone n°s 325-52 et 321-86 à Dakar;
Jacques Poinsot, directeur de la SENAC, 70, rue du Docteur Thèze, B.P. n° 320, téléphone n° 346-01, à Dakar.

9e SECTION

Hôtellerie

Titulaires :

MM. Roger Maillard, restaurant « Le Ramatou », route de N'Gor, téléphone n° 456-40;

Maurice Giraud, hôtellerie du Chevalier-de-Boufflers, à Gorée, téléphone n° 209-62.

Suppléants :

MM. Sarikoff, hôtel de la Paix, 38, rue Thiers, téléphone n° 260.44, à Dakar;

Mascagni, hôtel Majestic, Place de l'Indépendance, B.P. n° 372, téléphone n° 225-45, à Dakar.

10e SECTION

Transports

Titulaires :

MM. Georges Guimont, S.O.A.E.M., 51, boulevard Pinet-Laprade, B.P. 835, téléphone n° 268-94, à Dakar;

Pierre Hezard, Société Sénégalaise des Etablissements Mory & Cie, 27, avenue Roume, B.P. n° 277, téléphone n° 227-76, à Dakar.

Suppléants :

MM. El Hadji Moctar Guèye, Unisyndi, 12, avenue Albert-Sarraut, B.P. n° 593, à Dakar;

Chamussy, USIMA, B.P. n° 164, téléphone n° 262-70, à Dakar.

11e SECTION

Services domestiques

Titulaires :

MM. Marge Roger, gérant, station Mobil, boulevard Pinet-Laprade, téléphone n° 267-41, à Dakar;

Legros, Société d'Emaillage et de Galvanisation (SOSEG), km 5,5 route de Rufisque, B.P. n° 3105, téléphone n° 343-46, à Dakar.

Suppléants :

M. Yves Pentier, bureau d'études, Ministère de la Fonction publique et du Travail, building administratif, à Dakar;

Mme Soaï, née Marianne Sambou, animation rurale, Ministère du Développement rural, building administratif, à Dakar.

12e SECTION

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Jean Marc Peyrou, directeur des Moulins Sentenac, 62, avenue Gambetta, B.P. n° 451, téléphone n° 361-24;

Claude Scheffer, directeur S.A.I.B., route de Colobane, B.P. n° 2036, téléphone n° 337-77, à Dakar.

Suppléants :

MM. Pierre de Casabianca, directeur général de l'ICOTAF, km 10, route de Rufisque, B.P. 82, téléphone n° 600-12, à Dakar;

Michel Boudère, secrétaire de l'Unisyndi, 12, avenue Albert-Sarraut, B.P. n° 593, téléphone n° 221-18, à Dakar.

Art. 2. — Sont nommés assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants auprès du tribunal du travail de Dakar, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les syndicats de travailleurs les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Dakar, ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection régionale du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics

Titulaires :

MM. Alioune Sarr, C. N. T. S., 15 rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

El Hadji Souleymane Diallo Penda, C. N. T. S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar.

Suppléants :

MM. Ababacar Thiam, O.P.T., téléphone n° 349-50, à Dakar;

Ernest Gomis, service de main-d'œuvre, B.P. n° 12066, téléphone n° 205-87, à Dakar.

2e SECTION

Agriculture

Titulaires :

MM. Diouldé Kouro, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05;

Mamadou Clédor Diagne, Cie des E.E.O.A., téléphone n° 223-15, à Dakar;

Suppléants :

MM. Mamadou N'Doye, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05;

David Soumah, IPRAO, téléphone n° 265-57, à Dakar.

3e SECTION

Mines

Titulaires :

MM. Alioune Badra Guèye, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

Cheikh Fall, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar.

Suppléants :

MM. Pierre Basse, IPRAO, téléphone n° 239-54, à Dakar;

Oumar Sané, C. N. T. S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar.

4e SECTION

Commerce

Titulaires :

MM. Serigne Diop, C. N. T. S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

Mamadou Samaké, SCOA-Equipe, téléphone n° 236-03, à Dakar;

Suppléants :

MM. Malick Gaye, C. N. T. S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

Ibrahima Kalile Diouf, Etablissements Bernabé, téléphone n° 328-62, à Dakar.

5e SECTION

Professions libérales

Titulaires :

MM. Casimir Diouf, C. N. T. S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

Babacar Fall, C. N. T. S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar.

Suppléants :

MM. Mahamat Kouta, I.B.M., téléphone n° 269-67, à Dakar;

Ibrahima Cisse, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar.

6e SECTION

Banques et assurances

Titulaires :

MM. Youssouph Cisse, Société Générale de Banques au Sénégal B.P. n° 323, téléphone nos 229-10 et 269-75, à Dakar;

Yves Fonseca, B. C. E. A. O., B.P. n° 3159, téléphone n° 265-53, à Dakar.

Suppléants :

MM. Momar Issa Niass, Société Générale de Banques au Sénégal, B.P. n° 323, téléphone n° 229-10, à Dakar;

Doudou N'Diaye, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar.

7e SECTION

Bâtiments et travaux publics

Titulaires :

MM. El Hadji Fara N'Diaye, C.N.T.S., 15 rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

Papa Diouf, C.N.T.C.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 331-44, à Dakar.

Suppléants :

MM. Ousseynou Guèye Thiam, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, téléphone n° 236-05, à Dakar;

Ernest Bruce, direction du Port autonome de Dakar, téléphone n° 238-00, à Dakar.

8e section

Industries diverses

Titulaires :

MM. Ibrahima Guèye, C.N.T.S. 15, rue Escarfait, à Dakar;
Mama Mor M'Bodj, C.N.T.S. 15, rue escarfait, à Dakar.

Suppléants :

MM. Blaise Diamé, C.N.T.C.S., téléphone n° 311-44;
Madia Diop, C.N.T.S. 15, rue Escarfait, à Dakar.

9e section

Hôtellerie

Titulaires :

MM. Diouldé Kouro, C.N.T.S. 15, rue Escarfait, à Dakar;
Mamadou Dia, C.N.T.S., rue Escarfait, à Dakar;

Suppléants :

MM. Konko Sy, ORSTOM, téléphone n° 348-54;
Demba Sy, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar.

10e SECTION

Transports

Titulaires :

MM. El Hadji Fara N'Diaye, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar;
Papa Diouf, C.N.T.S., téléphone n° 311-44.

Suppléants :

Cheikh Fall, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar;
Kalidou Sow, R.T.S.

11e SECTION

Services domestiques

Titulaires :

M. El Hadji Fara N'Diaye, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar;
Mlle Henriette Sarr, O.P.T., téléphone n° 260-36.

Suppléants :

MM. Blaise Diagne, C.N.T.C.S., téléphone n° 311-44;
Cheikh Sallo Guèye, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar;

12e SECTION

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Yaya Dia, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar;
Doudou Diedhiou, O.C.A.S., téléphone n° 211-92.

Suppléants :

MM. Ousseynou Guèye Thiam, C.N.T.S., 15, rue Escarfait, à Dakar;
Paul Nejean, imprimerie Saint-Paul, téléphone n° 223-81.

Art. 3. — Le chef du service judiciaire, le directeur du travail et de la sécurité sociale et le président du tribunal du travail de Dakar sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté ministériel n° 4838 M.F.P.T.-D.T.S.S.-TMO en date du 29 avril 1970 :

Article premier. — Sont nommés assesseurs employeurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Thiès, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les groupements patronaux les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Thiès ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics, agriculture

Titulaires :

MM. Amadou Lissa N'Diaye, contrôleur régional des Finances, téléphone n° 81-256, à Thiès;
Abdoulaye Wane, inspecteur régional de l'agriculture, téléphone n° 81-137, à Thiès;

Suppléants :

MM. Papa N'Diaye, chef d'agence ONCAD, téléphone n° 81-251, à Thiès;
Macodé Touré, chef du service topographique, à Thiès, téléphone n° 81-054.

2e SECTION

Commerce, banques, professions libérales, assurances

Titulaires :

MM. Makhary Guèye, commerçant, à Thiès, téléphone n° 81-041;
Georges Poite, commerçant, rue Faidherbe, téléphone n° 81-019, à Thiès.

Suppléants :

MM. Pierre Hartmann, assurances, rue de Douaumont, à Thiès, téléphone n° 81-028;
El Hadj Diagne, commerçant, rue Faidherbe, à Thiès, téléphone n° 81-109.

3e SECTION

Transports, industries diverses, mines, T.P. et bâtiment

Titulaires :

MM. Seydou Diallo, entrepreneur, Place Normandie, à Thiès, téléphone n° 81-238;
Thierry Miez, S.T.S., Lam-Lam, téléphone n° 81-360.

Suppléants :

MM. De Parseval, mines, S.S.P.T., Lam-Lam, téléphone n° 81-129;
Serigne N'Diaye, menuisier, zone industrielle, à Thiès.

4e SECTION

Services domestiques, hôtellerie

Titulaires :

MM. Ibrahima Diallo, 3e S.A.C., Régie des chemins de fer, à Thiès, téléphone n° 81-013;
Robert Jacquiand, restaurateur, « Le Poussin Bleu », à Thiès.

Suppléants :

MM. Mamadou Diakhaté, pharmacie R.C.F.S. à Thiès;
Lamine Diop, contrôleur des recettes, R.C.F.S., à Thiès.

5e SECTION

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Ismaïla Thiam, agent d'affaires à Thiès;
René Barbères, papeterie PANOA, avenue du Général-de-Gaulle, à Thiès.

Suppléants :

MM. Albert Defonte, comptable, avenue Foch, à Thiès;
Desblanc, Société Amiante-Ciment, à Sébikotane.

Art. 2. — Sont nommés assesseurs travailleurs, titulaires et suppléants, auprès du tribunal du travail de Thiès, pour l'année 1970, les candidats ci-après présentés par les syndicats des travailleurs les plus représentatifs dans le ressort du tribunal du travail de Thiès ou, en cas de carence de ceux-ci, par l'inspection du travail et de la sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 206 du Code du travail.

1re SECTION

Services publics, agriculture

Titulaires :

MM. Michel Diouf, travaux publics, à Thiès;
Abdoulaye Diouf, O.P.T., à Thiès.

2e SECTION

Commerce, banques, professions libérales

Titulaires :

MM. Malick Nam, C.N.T.S., bourse du travail, à Thiès;
Demba Diallo, C.N.T.S. bourse du travail, à Thiès.

Suppléants :

MM. Abdoulaye Seck, C.N.T.S., bourse du travail, à Thiès;
Alioune Badara Sow, Phosphate de Taïba.

3e SECTION

Transports, mines, T.P. et bâtiments, industries diverses

Titulaires :

MM. Abdoulaye Faye, comptable T.P., à Thiès;
N'Diogou M'Baye, chef de garage T.P., à Thiès.

Suppléants :

MM. Robert Sagna, cinéma Agora, à Thiès;
Momar Gaye Diop, inspection primaire, à Thiès.

4° SECTION

Services domestiques, hôtellerie

Titulaires :

MM. Mamadou Thiam, C.N.T.S., bourse du travail, à Thiès;
Hamidou M'Bow, restaurant « Le Poussin Bleu », à Thiès.

Suppléants :

MM. Cheikh N'Diaye, Cité Lami, à Thiès;
Samba N'Diaye, Caisse de Compensation des Prestations familiales et des Accidents du Travail, à Thiès.

5° SECTION

Contentieux des accidents du travail

Titulaires :

MM. Sanor Diouck, directeur C.NP., à Thiès;
Mansour Leye, O.R.S.T.O.M., à M'Bour.

Suppléants :

MM. Amadou Thiam N'Dao, O.P.T., à Thiès;
Assane M'Bengue, instituteur, à Tivaouane.

Art. 3. — Le chef du service judiciaire, le directeur du travail et de la sécurité sociale et le président du tribunal du travail de Thiès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS *relatifs à des concours d'accès à divers corps.*

Par arrêté ministériel n° 4213 M.F.P.T.-D.F.P.-2 B. en date du 2 avril 1970 :

Article premier. — Sont déclarés admis aux concours direct, professionnel et emplois réservés des 15, 16, 17 et 18 décembre 1969 pour le recrutement de commis d'administration, les candidats dont les noms suivent (classés par ordre de mérite) :

Concours direct

1. Maguatte Seck, centre de Dakar, villa n° 2817, Sicap Dieuppeul III, à Dakar;
2. Gorgui Sène, centre de Ziguinchor, préfecture de Sédhiou;
3. Mansour N'Diaye, centre de Dakar, Ouakam, quartier Gouye Sor;
4. Mamadou Sarr, centre de Dakar, chez Cheikh Sarr, parcelle n° 2720, à Ouagou Niayes;
5. Thierno Sow, centre de Dakar, chez Samba Galo Dioum, marchand au marché de Rufisque;
6. Cheikh N'Gom, centre de Thiès, chez Amath N'Gom, gare Diourbel;
7. Oumar N'Dir Sy, centre de Thiès, parcelle n° 332, Grand-Dakar;
Racine M'Baye, centre de Saint-Louis, rue Lt Sada Ka, N'Dar-Toute, à Saint-Louis;
9. Modou Dièye, centre de Dakar, villa n° 268, H.L.M. I;
10. Sidy Diouf, centre de Dakar, villa n° 5061-C, Liberté II;
11. Assane Guèye, centre de Dakar, chez El Hadji Alioune, quartier Thiawlène Digue, à Rufisque;
12. Ousmane N'Diaye, centre de Dakar, chez Mamadou Seck N'Diour, parcelle n° 2437, Ouagou Niayes, à Dakar;
Ibrahima Niang, centre de Dakar, parcelle n° 105, Taïba Grand-Dakar;
14. Ousmane N'Dow, centre de Thiès, quartier Randoulène Nord, à Thiès;
15. Youssouph Sadio, centre de Dakar, villa n° 2686, Dieuppeul III;
16. Amadou Moustapha N'Diaye, centre de Thiès, quartier Montagne, à Louga;
17. Adama Niang, centre de Dakar, B.P. n° 5026, à Dakar-Fann;
Babacar M'Baye, centre de Dakar, rue 1, villa 1 B, point E;
19. Papa Diadjié Khole, centre de Thiès, quartier Cinéma Aiglon, à Thiès;
Maïb Thiam, centre de Dakar, quartier Colobane, à Rufisque;
21. Babacar N'Doye, centre de Thiès, chez Basse Sarr, route de M'Bour, à Thiès;
22. Babacar Guèye, centre de Dakar, parcelle n° 721, à Grand-Dakar;
Sambe Laobé, N'Diaye, centre de Thiès, quartier Wahal Diame, à Tivaouane;
24. Adama Sow, centre de Dakar, chez Doudou Bâ, gardien de la paix, police Dakar;
Cheikh Tidiane Samb, centre de Thiès, chez El Hadji N'Diouga Samb, service élevage, à Louga;
26. Gorgui Ciss N'Doye, centre de Kaolack, maison Maurel & Frères, à Tambacounda;
27. Yatma Guèye, centre de Kaolack, marché de Kaolack, Souck n° 390;
Etienne Joseph Senghor, centre de Dakar, chez Abdou Diouf, Moulin Sentenac, à Dakar;
29. Mamadou Korca Diallo, centre de Dakar, rue de Reims angle Mangin, à Dakar;
30. Oumar Tidiane Wade, centre de Thiès, villa n° 2495, Dieuppeul II;
31. Mandoumbé Diagne, centre de Dakar, chez Mamadou Cissé, direction imprimerie, à Rufisque;
Birame Diakhaté, centre de Thiès, chez Maurice Diakhaté, O.C.A.S., à Diourbel.

Concours professionnel

1. Cheikh Tidiane Niang, centre de Ziguinchor, C.R.D., à Ziguinchor;
2. Seydou Sané, centre de Ziguinchor, Région Casamance;
3. Mouhemedoune Abdoulaye Fall, centre de Thiès, perception de Bambey;
4. Ousmane Diack, centre de Kaolack, préfecture de Gossas;
5. Alioune Diop, centre de Saint-Louis, arrondissement des T.P., à Saint-Louis;
6. Alioune Sakho, centre de Saint-Louis, préfecture de Matam;
7. Ibrahima Diouf, centre de Saint-Louis, arrondissement des T.P., à Saint-Louis;
8. Amar Diaw, centre de Dakar, Ministère Education nationale;
9. Abdoul Bousso, centre de Saint-Louis, C.C. police, à Saint-Louis;
10. Mamadou Mansour Sall, centre de Thiès, préfecture de Tivaouane;
11. Mamedou Magaye Gaye, centre de Thiès, arrondissement de N'Goye, département de Bambey;
12. Amadou Bamba Guèye, centre de Ziguinchor, préfecture d'Oussouye;
13. Aldiaw Guèye, centre de Saint-Louis, prison centrale de Saint-Louis;
14. Sidy Guèye, centre de Thiès, préfecture de Kébémer;
15. Mamadou Saliou Fall, centre de Dakar, arrondissement de Koumpentoum;
16. Maguatte Tall, centre de Dakar, pharmacie Approvisionnement, à Dakar;
17. Ibrahima Guèye, centre de Thiès, tribunal 1re Instance de Diourbel;
18. Momar *dit* Gabar N'Doye, centre de Dakar, circonscription médicale de Rufisque;
19. Bassirou Sarr, centre de Kaolack, arrondissement de N'Diédieng;
20. Al Ousseynou Sow, centre de Saint-Louis, arrondissement des T.P., à Saint-Louis;
21. Oumar Thioune, centre de Dakar, C.C. police de Dakar;
22. Macodou Meïssa Sall, centre de Dakar, direction Sureté nationale;
23. Karamoko Diaby, centre de Kaolack, préfecture de Kédougou;
24. Momar Talla Dramé, centre de Thiès, arrondissement Darou Mousty;
Domingo Louis Diagne, centre de Dakar, inspection du contrôle économique du Cap-Vert.

Emplois réservés

1. Cheikh Tidiane Faye, gendarmerie, chez le capitaine Bilal Faye, direction intendance, avenue Gambetta;
2. Souleymane Diagne, gendarmerie, parcelle n° 845, quartier « Séuquebeu », Taliboumaq, Pikine;
3. Massamba N'Diaye, gendarmerie, chez le sergent-chef Maguatte Diaw, C.C. André-Peytavin.

Par arrêté ministériel n° 4607 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. en date du 24 avril 1970 :

Article unique. — Les candidats dont les noms suivent sont admis au concours direct d'accès au corps des maîtres d'enseignement technique pratique :

Spécialité « Mécanique générale »

Mamadou Coly;
Maguette Diakhaté;
Moussa Diallo;
Amadou Lamine Diop;
Macktar Diop;
Mamadou Diouf;
Boubacar Kébé;
Abdoulaye Seck;
Ibrahima Seck;
Papa Sow;
N'Gary Sy.

Spécialité « Maçonnerie »

Issa Fall;
Momar Sarr.

Spécialité « Menuiserie »

Ibou Bodian;
Souleymane Diagne;
Amadou Racine Kâne;
Amadou N'Diaye.

Spécialité « Technicien de reproduction »

Raymond Diatta.

Spécialité « Electricité »

Boubacar Diallo;
Doudou Diop;
Sidy Diop;
Amadou Lamine N'Gom;
Ismaïla Niang;
Ousmane Huchard Sow.

Spécialité « Mécanique auto »

Mohamadou Dia;
Moustapha Diakhaté;
Cheikh Diouf;
Babacar Guèye;
Seydou Kâne;
Thiendou Khoulé;
Moussa Samb;
Doudou Sène;
Cheikh Sokhna.

Spécialité « Tôlerie-Serrurerie »

Mamadou Cissé;
Boubacar Diop;
Daouda Mar;
Oumar Sy N'Diaye;
Amadou Tall.

Spécialité « Bijouterie »

Issac Thiam.

Spécialité « Métiers du cuir »

Doudou N'Diaye.

Par arrêté ministériel n° 4608 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. en date du 24 avril 1970 :

Article unique. — Les candidates dont les noms suivent sont admises au concours direct d'accès au corps des maîtresses d'enseignement ménager et social :

1. Bernadete Argens;
2. N'Dèye Fatou Bâ;
3. Yémé Badiane;
4. Delphine Bousso;
5. Khadijatou Dia;
6. Oulimata Dia;
7. Amsatou Diagne;
8. Sokhana Diagne;
9. Sophie Diagne;
10. Yacine Diallo;
11. Koussaye Diatta;
12. Aminata Diaw;
13. Marianne Diawara;
14. Diatou Dieng;
15. Khady Dieng;
16. Soukeyna Dièye;
17. Fatou Diona;
18. Aïssatou Diop;
19. Soukèye Diop;
20. Yaye Katy Diop;
21. Marie Aïda Diouf;
22. Mame N'Daté Dramé;
23. Rokhaya Fall;
24. Marie Louise Gomis;
25. Danièle Guèye;
26. Seynabou Kâ;
27. Minatou Konaté;
28. Thérèse Lô;
29. Léna N'Daw;
30. Maïmouna N'Daw;
31. Henriette N'Dèye;
32. Aïssatou N'Diaye;
33. Lucille N'Diaye;
34. Mame Awa N'Diaye;
35. Mayé N'Diaye;
36. Khady N'Doye;
37. N'Dèye Tenning N'Doye;
38. Sophie N'Gom;
39. Awa Niang;
40. Zoubida Sakaly;
41. Aïssatou Samb;
42. Marie Augustine Sambou;
43. Seynabou Sané;
44. Dieynaba Sarr;
45. Fatou Seck;
46. Coura Sow;
47. Aminata Tankara;
48. Rokhaya Taye;
49. Marie Thérèse Venn.

Par arrêté ministériel n° 4609 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. en date du 24 avril 1970 :

Article unique. — Les candidates dont les noms suivent sont admises au concours direct d'accès au corps des maîtresses d'économie familiale rurale :

1. Mame Awa Dia;
2. N'Dèye Oulimata Diène;
3. Fatoumata Diop;
4. Seynabou Faye;
5. Fatou Fofana;
6. Marième Sy;
7. Léontine Boissy;
8. Aminata N'Diaye;
9. Marième Diagne;
10. Adama Diedhiou;
11. Aïssatou Sakho;
12. Fatou Sène.

Par arrêté ministériel n° 4610 M.F.P.T.-D.F.P.-10 B. en date du 24 avril 1970 :

Article unique. — Les candidats dont les noms suivent sont admis au concours direct d'accès au corps des instructeurs d'enseignement technique rural :

Spécialité « Agriculture »

Mamadou Coly;
Abdoulaye Diaw;
Moussa Diedhiou;
Cheikh Sadibou Dieng;
Assane Diop;
Moctar Koné;
Salif Sagna;
Mor Khor Samb;
Mamadou Sané;
Sabaly Sanka;
Papa Sylla;
Mamadou Sidibé;
Bocar Sy;
Fodé Touré.

Spécialité « Elevage »

Moustapha Diop;
Louis Kabo;
Gabriel Mandiouba;
Papa Basse N'Diaye;
Aly Sow;
Amadou Sow;
Amady Traoré.

Spécialité « Bâtiment »

Yaya Badji;
Elimane Malick Dia;
Antoine Diabone;
Sécouna Diatta;
Quintin Dipina;
Moctar Tamba.

Spécialité « Bois »

Louis Badiane;
Thierno Boly;
Achille Coly;
Tidiane Diatta;
Moctar Diemé;
Siratou Goudiaby.

Spécialité « Métaux »

Ibrahima Badji;
Mamadou Bodian;
Lamine Diaw;
Hamadi Diawara;
Mamadou Kamara;
Jérôme Mané;
François Sambou;
Doudou Traoré.

DÉCISIONS MINISTÉRIELLES *portant désignation de membres de commissions de surveillance d'épreuves de concours*

Par décision ministérielle n° 4215 M.F.P.T.-D.F.P.-2 B en date 2 avril 1970 :

Article unique. — La décision n° 4074 du 21 mars 1970 portant désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves des concours direct et professionnel d'accès dans le corps des vérificateurs du contrôle économique des 26 et 27 mars 1970 est complétée comme suit :

Après :

J.P. Boissy.

Ajouter :

Amadou Yéri Guèye;
Aldiaw Guèye,
membres désignés par le Ministre de la Fonction publique.

(Le reste sans changement.)

Par décision ministérielle n° 4216 M.F.P.T.-D.F.P.-2 B, en date du 2 avril 1970 :

Article unique. — La décision n° 4073 du 21 mars 1970 portant désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves des concours direct et professionnel des secrétaires des greffes et parquets des 26 et 27 mars 1970 est complétée comme suit :

Après :

Marie Avril,

Ajouter :

Ibrahima Diop;
Samba Gadio,
commis d'administration, M.F.P.T.-D.F.P.

(Le reste sans changement).

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarantième tranche de la Loterie Nationale a eu lieu à Dakar (Salle de la Loterie Nationale) Le mercredi 8 avril 1970 à 21 heures

Ce tirage a désigné comme gagnants les billets portant les terminaisons de numéros ou numéros ci-après :

Nombre de lots		Terminaisons	Montant des lots (1)		Sommes à payer (2)	
Billets entiers	Dixièmes		Billets entiers	Dixièmes	Billets entiers	Dixièmes
			francs	francs	francs	francs
2000	20000	6	3.000	300	3.000	300
200	2000	54	6.000	600	6.000	600
200	2000	64	6.000	600	6.000	600
20	200	439	20.000	2.000	20.000	2.000
20	200	310	30.000	3.000	30.000	3.000
2	20	5671	50.000	5.000	50.000	5.000
2	20	1966	50.000	5.000	53.000	5.300
		Numéros				
1	10	05099	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	05967	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	04710	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	03463	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	15889	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	05855	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	03586	100.000	10.000	103.000	10.300
1	10	06797	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	07706	100.000	10.000	103.000	10.300
1	10	09518	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	05001	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	06090	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	17712	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	06391	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	01633	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	01046	100.000	10.000	103.000	10.300
1	10	15718	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	08316	100.000	10.000	103.000	10.300
1	10	07091	100.000	10.000	100.000	10.000
1	10	06256	100.000	10.000	103.000	10.300
1	10	04462	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	11852	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	06049	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	08514	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	07226	200.000	20.000	203.000	20.300
1	10	00859	200.000	20.000	[illegible]	20.000
1	10	02142	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	16530	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	14008	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	00111	200.000	20.000	200.000	20.000
1	10	08272	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	18493	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	19197	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	16832	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	13959	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	09008	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	14689	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	03065	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	03251	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	03502	300.000	30.000	300.000	30.000
1	10	01143	400.000	40.000	400.000	40.000
1	10	18934	400.000	40.000	400.000	40.000
1	10	03927	400.000	40.000	400.000	40.000
1	10	02940	400.000	40.000	400.000	40.000
1	10	14621	400.000	40.000	400.000	40.000
1	10	15922	400.000	40.000	400.000	40.000
1	10	07320	500.000	50.000	500.000	50.000
1	10	02363	500.000	50.000	500.000	50.000
1	10	00264	500.000	50.000	500.000	50.000
1	10	18806	500.000	50.000	503.000	53.000
1	10	11640	500.000	50.000	500.000	50.000
1	10	06552	500.000	50.000	500.000	50.000
1	10	11230	1.000.000	100.000	1.000.000	100.000
1	10	19408	1.000.000	100.000	1.000.000	100.000
1	10	14867	2.000.000	200.000	2.000.000	200.000
1	10	18103	10.000.000	1.000.000	10.000.000	1.000.000

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage sans qu'il soit fait état des cumuls éventuels.

(2) Les sommes indiquées dans cette colonne en regard des terminaisons de numéros ou des numéros de billets gagnants représentent, en cas de cumul de lots, le total des différents lots dont bénéficient ces billets.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE DAKAR

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le 16 juillet 1970 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sébikotane en bordure de la route de Dakar-Thiès, consistant en un terrain sur lequel est édifiée une construction à usage d'habitation d'une contenance de 5 a, 80 ca et borné : au Nord, par la route de Dakar Thiès et un terrain non immatriculé et des autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ousseynou Sow, retraité des T.P., demeurant et domicilié à Sébikotane, route de Dakar-Thiès, suivant réquisition du 12 janvier 1970, n° 7824.

Le 21 juillet 1970 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sangalcam (banlieue de Rufisque), consistant en un verger d'une contenance de 5 ha, 53 a, 64 ca et borné : au Nord, par le titre n° 2019 de Rufisque et des terrains non immatriculés, au Sud, par la route des Niayes et un terrain non immatriculé; à l'Est, par le titre n° 2020 de Rufisque et à l'Ouest, par un terrain non immatriculé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Madiagne Diagne, commis d'administration, demeurant et domicilié à Dakar, quartier Bopp, villa n° 61, suivant réquisition du 5 février 1970, n° 7831.

Le 30 juin 1970 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sangalcam, quartier Noflaye, consistant en un verger d'une contenance de 17 ha, 90 a, 86 ca et borné de tous côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abdoulaye Sarre, inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Dakar, Bloc-Fiscal, rue Vincens angle rue de Thiong, suivant réquisition du 6 février 1970, n° 7833.

Le 8 juillet 1970 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gorom II (banlieue de Rufisque), consistant en un verger d'une contenance de 2 ha, 4 a, 68 ca et borné : au Nord, par la route de Gorom; à l'Ouest, par le titre n° 2022 de Rufisque et des autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mamadou N'Doye, commerçant, demeurant et domicilié à Yoff, quartier N'Denatt, suivant réquisition du 3 mars 1970, n° 7834.

Le 1er juillet 1970 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sangalcam, en bordure de la piste du service d'élevage, consistant en un verger d'une contenance de 1 ha, 55 a, 45 ca et borné : au Nord et au Sud, par des terrains non immatriculés; à l'Est, par les titres n°s 1298 et 1287 de Rufisque et à l'Ouest, par la piste conduisant du villlage de Sangalcam au service de l'élevage, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abdoulaye Sarre, inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Dakar, Bloc-Fiscal, rue Vincens angle rue de Thiong, suivant réquisition du 27 mars 1970, n° 7847.

Le 7 juillet 1970 à 9 heures du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à N'Diakhirate, en bordure de la route de Sangalcam, d'une contenance de 6 ha, 40 a, 40 ca et borné : au Nord et à l'Est, par des terrains non immatriculés; au Sud-Est, par la route des Niayes et à l'Ouest, par la route de Sangalcam, dont l'immatriculation a été demandée par M. Fodé Sako, inspecteur de l'enseignement primaire, demeurant et domicilié à Dakar, quartier Fann-Hock, rues 62 et 63, suivant réquisition du 27 mars 1970, n° 7848.

Le conservateur de la propriété foncière,
A. DUPUY DOURREAU.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de Me Moustapha THIAM, notaire
51, rue du Docteur Thèze, Dakar (Sénégal)

SENEMATEL

Société à responsabilité limitée au capital de 40.250.000 francs C. F. A.

Siège social : 9, 11, Allées Canard — DAKAR

R. C. n° 7069 B DAKAR

TRANSFORMATION EN SOCIETE ANONYME

D'un acte sous signatures privées, en date à Dakar, du 29 décembre 1969, enregistré à Dakar II, le 15 janvier 1970, bordereau n° 639/1, volume 8, folio 16, case 347; déposé avec reconnaissance d'écritures et de signatures au rang des minutes de Me Moustapha Thiam, notaire à Dakar, suivant acte de dépôt en date du 5 mars 1970, il résulte que la société à responsabilité limitée dite « SENEMATEL » au capital de quarante millions deux cent cinquante mille francs C.F.A. (40.250.000) dont le siège est à Dakar, 9 et 11, allées Canard, a été par application de l'article 41 de la loi du 7 mars 1925, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, transformée en société anonyme.

Cette transformation qui a pris effet le 29 décembre 1969 n'a pas entraîné la création d'un être moral nouveau, ni de modification à l'objet de la Socéte, à sa durée, à son capial, pas plus qu'à sa dénomination sociale. Le siège social demeure fixé à Dakar, 9 et 11, allées Canard.

Aux quatre mille vingt cinq parts sociales de dix mille francs C.F.A. (10.000) chacune, entièrement libérées, représentatives du capital de la Société sous sa forme de Société à responsabilité limitée, ont été substituées quatre mille vingt cinq actions de dix mille francs C.F.A. (10.000) chacune, entièrement libérées, de même catégorie et toutes nominatives.

Sous sa nouvelle forme, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze au plus :

— La société des Etablissements « MERLIN-GERIN », société anonyme française, au capital de quarante cinq millions cent vingt et un mille francs (45.121.000) dont le siège social est à Grenoble (Isère) rue Henri Tarze.

— M. Maurice Garagnon, Directeur de société, demeurant à Paris (XVIe) 4, place de Barcelone, et

— M. Jacques Lerebourg-Pigeonnière, directeur de société, demeurant à Paris, n° 56, rue d'Assas, ont été nommés membres du Conseil d'Administration, pour une durée de six années qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1974.

M. Robert Balayer, expert-comptable, demeurant à Dakar, 64, rue Wagane Diouf, a été désigné comme commissaire aux comptes pour le premier exercice de la société sous sa nouvelle forme.

Il a été stipulé sous l'article 44 des statuts que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura le droit de prélever toutes sommes qu'elle décidera sur le solde des bénéfices nets pour être reportées à nouveau ou versées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux dont elle déterminera l'affectation et l'emploi.

Aux termes de sa délibération en date du 5 janvier 1970, le conseil d'administration a désigné M. Maurice Garagnon susnommé, président du conseil d'administration et administrateur délégué de la société.

Deux expéditions de l'acte et du procès-verbal de première délibération du conseil d'administration précités, ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Dakar, ayant juridiction commerciale, le 18 mars 1970.

L'insertion dans le journal d'annonces légales *Dakar-Matin* a paru le 21 mars 1970.

Pour extrait et mention :
Me THIAM, notaire.

Etude de Me H. L. Senghor, notaire à Dakar
47, avenue de la République

MONDIA
(IMPORT - EXPORT)

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de francs C. F. A.

Siège social : **67, Avenue Gambetta — DAKAR**

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Me Marion, notaire p.i. à Dakar, substituant Me Senghor, notaire titulaire audit lieu, actuellement en congé, le 16 mars 1970, enregistré, il a été constitué une société à responsabilitée limitée ayant pour objet dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'étranger, plus particulièrement au Sénégal et à Dakar :

— Toutes opérations de commission pour l'achat et la vente au comptant ou à terme, de marchandises de toutes sortes et services après vente;

— L'importation et l'exportation, le transit et la commission;

— La représentation en général de toutes fabriques, usines et maisons de commerce;

— La location d'appartements ou de locaux commerciaux, gérance d'immeubles, de biens tant commerciaux que particuliers;

— La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles ou d'apports;

— Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pris la dénomination sociale de : « MONDIA » (Import-Export).

Son siège social est fixé à Dakar, 67, avenue Gambetta. Sa durée est de 99 années, à compter du 16 mars 1970, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Son capital est fixé à 1.000.000 de francs C.F.A., fourni tant en numéraire qu'en nature, divisé en 200 parts sociales de 5.000 frs C.F.A. chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs apports.

.....

Entre associés, les parts sont librement cessibles, mais elles ne sont cessibles à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les 3/4 du capital social.

M. Léon Moitroux, conseiller commercial, demeurant à Dakar, 9, rue Thiers, l'un des associés, a été nommé seul gérant de la société avec la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus prévus à cet effet.

L'année sociale commence le 1er mars et finit le 23 février. Par exception, le premier exercice social s'étendra du jour de la constitution de la société au 28 février 1971.

Les associés se sont réservé la faculté de créer toutes réserves générales ou spéciales qu'ils jugeront utiles.

Deux expéditions de l'acte de société dont s'agit, ont été déposées au greffe du tribunal civil de première instance de Dakar, tenant lieu de tribunal de commerce, le 2 avril 1970.

Pour extrait et mention :
Me MARION, *notaire p.i.*

Raymond GABOLDE-Pierre REYSS, avocats à la Cour

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 7082 des communes de Dakar et Gorée, établi au nom de M. Roger Frangolacci. 2-2

Etude de Me Amadou Nicolas M'Baye, notaire
14, avenue Roume, Dakar

SOCIÉTÉ SÉNÉGALAISE DE PRESSE ET DE PUBLICATION

Société à responsabilité limitée au capital de 23.200.000 francs C. F. A.

Siège social : **14, Avenue Roume — DAKAR**

B. P. 2295 DAKAR

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Me Amadou Nicolas M'Baye, notaire à Dakar, en date des 3 février et 2 mars 1970, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

— Directement ou indirectement, au Sénégal ou à l'étranger, l'entreprise de presse, édition, diffusion de tous journaux, périodiques, livres, cartes et brochures, et comme conséquences des stipulations ci-dessus, sans que l'énumération qui va suivre puisse être considérée comme limitative;

— La création et l'acquisition sous toutes ses formes, l'apport, l'échange, la location ou la gérance, tant comme preneuse que comme bailleresse à court terme ou à long terme et avec ou sans promesse de vente, la transformation, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, fonds de commerce, usines, magasins, entrepôts et de tous bâtiments et constructions.

— Toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés ou à d'autres objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle que pour le compte de tiers ou en participation;

— Et, plus généralement, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations de cette nature, soit par voie de création de société, d'apports à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliance avec elles, de cession ou de location à des sociétés ou à toutes personnes, de toute ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, soit par voie de souscriptions, achats en ventes de titres et droits sociaux, de commandite, d'avance, de prêts ou autrement.

La dénomination sociale est : « SOCIETE SENEGALAISE DE PRESSE ET DE PUBLICATION ».

La durée de la société est fixée à 30 années à compter du jour de sa constitution.

Le siège social est à Dakar, 14, avenue Roume.

Le capital social est de 23.200.000 francs C.F.A. il est divisé en 2.320 parts de 10.000 francs C.F.A. chacune intégralement libérées et réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports

La société est gérée et administrée par M. Moustapha Niasse, qui a à cet effet la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus.

Les parts sont librement cessibles entre associés mais ne le sont à des étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les 3/4 du capital social.

Deux expéditions de l'acte de société seront déposées au greffe du tribunal civil de première instance de Dakar, ayant juridiction commerciale.

Pour extrait et mention :
Maître M'BAYE, *notaire.*

Etude de Me Moustapha THIAM, notaire à Dakar
36, boulevard de la République, 36

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des copies des titres fonciers n°s 1176 et 1859 du cercle de Thiès, appartenant aux Etablissements Maurel-Frères. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 10759 D.G., appartenant à M. Alla Sène, commerçant, demeurant à Dakar. 2-2

Etude de Me Lat SENGHOR, notaire à Dakar
47, avenue de la République

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION, MONTAGE ET APPAREILLAGE DE STATIONS-SERVICES (SO. CO. MASS.)

Société à responsabilité limitée au capital de 2.500.000 francs C. F. A.

Siège social : km 10,5, route de Rufisque – DAKAR

Transféré : route du Front de Terre – DAKAR

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant délibération en date à Dakar du 19 septembre 1969, dont un original du procès-verbal est annexé à la minute d'un acte de dépôt, dressé par Me Marion, *notaire p.i.* à Dakar, substituant Me Senghor, notaire titulaire audit lieu, actuellement en congé, le 23 février 1970, enregistré, l'assemblée générale extraordinaire des membres de la « SOCIETE DE CONSTRUCTION, MONTAGE ET APPAREILLAGE DE STATIONS-SERVICES » (SO.CO.MASS) a décidé le transfert du siège social de la société, de la route du Front de Terre, à Dakar où il se trouvait, au Km 10,5 Route de Rufisque, même ville.

Comme conséquence, l'article 3 des statuts de la société a été modifié comme suit :

Art. 3. — *Siège social.* — Le siège social est fixé à Dakar, Km 10,5 Route de Rufisque.

Deux expéditions de l'acte de dépôt dont s'agit et de son annexe, ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Dakar, ayant juridiction commerciale, le 18 mars 1970.

Pour extrait et mention :
Me MARION, *notaire p.i.*

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 549 de Rufisque, appartenant à M. Amsata M'Baye, demeurant à Bangny (N'Diolmane). 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1031 D.G., appartenant à M. Adrien Fall. 1-2

Etude de Me H. Lat SENGHOR, notaire
47, avenue de la République, Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4916 des communes de Dakar et Gorée, appartenant à M. Albert Léon Maury. 1-2

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE NATIONALE
RUFISQUE
C.C.P. 45-20 DAKAR

A LA PAPETERIE BUHAN & TEISSEIRE
1, Rue des Essarts
– DAKAR –

CONVENTION FISCALE
entre la République Française
et la République du Sénégal

Sur place..... 125 fr.

PAR LA POSTE

Ex. A. O. F.		France, Ex. A. E. F.	
Recommandé Ordinaire...	300 fr.	Recommandé Ordinaire..	325 fr.
Recommandé Avion.....	350 fr.	Recommandé Avion.....	400 fr.

Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement

EN VENTE
A L'IMPRIMERIE NATIONALE
A RUFISQUE (SÉNÉGAL)

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS
(TITRE VI DU CODE DU TRAVAIL)

BROCHURE PRISE A RUFISQUE : 325 Frs C. F. A.
IL N'EST PAS FAIT D'ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

Recommandé ordinaire..... 500 fr. C.F.A.
Avion recommandé ex-A. O. F..... 600 fr. C.F.A.
Avion recommandé ex-A. E. F. et Cameroun..... 740 fr. C.F.A.
Avion recommandé Guinée et Togo..... 740 fr. C.F.A.

EN VENTE
AUX ÉTABLISSEMENTS BUHAN & TEISSEIRE
1, RUE DES ESSARTS, DAKAR – C. C. P. 002-84

RUFISQUE – Imprimerie nationale Dépôt légal n° 1927